

20	27/06/2019	BE 0402.324.920	15	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19243.00265	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Aciers Crustin**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Simon Lobet

N°: 56

Boîte:

Code postal: 4800

Commune: Verviers

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Verviers

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0402.324.920

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

12-12-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

03-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.1.3, A 6.2, A 6.3, A 6.5, A 6.6, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0402.324.920		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

SPRL "COV CONSULT"

BE 0890.297.276

RUE DE LA FILATURE 41

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

VERMEIRE Benoit

AVENUE NINGLOHEID 156

4802 Heusy

BELGIQUE

SPRL "VMCV CONSULT"

BE 0890.299.949

RUE DE LA FILATURE 41

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

VERMEIRE ANNE

AVENUE DE THIERVAUX 93

4802 HEUSY

SPRL "MLF CONSULT"

BE 0890.298.761

RUE DE LA FILATURE 41

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

N°	BE 0402.324.920		A 2.1
----	-----------------	--	-------

VERMEIRE ROLAND

RUE DE TRIBOMONT 49
4860 PEPINSTER

VERMEIRE STEPHANE

TERHULPSESTEENWEG 213
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-2014

Fin de mandat: 01-06-2020

Président du Conseil d'Administration

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	469.220	498.183
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	220.056	244.470
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.693	6.144
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-2.382	-11.134
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	10.090	10.293
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	59	312
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	234.704	248.098
Produits financiers	6.4	75/76B	1.669	1.639
Produits financiers récurrents		75	1.669	1.639
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	1.035	1.362
Charges financières récurrentes		65	1.035	1.362
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	235.338	248.375
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	68.824	85.244
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	166.514	163.130
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	71.200	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	95.314	163.130

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	95.314	163.130
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	95.314	163.130
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	95.314	163.130
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	95.314	163.130
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	6.345
8029		
8039		
8049		
8059	6.345	
8129P	XXXXXXXXXXXX	6.345
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	6.345	
21		

N°	BE 0402.324.920	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	501.565
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	5.488	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	507.053	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	452.221
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	6.693	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	458.914	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	48.139	

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	4,1	4,9
76		
76A		
76B		
66	59	312
66A	59	312
66B		
6503		

N°	BE 0402.324.920		A 6.7
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

PROCOMIN S.A.

BE 0407.158.389

CHAUSSÉE DE LA HULPE 213

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0402.324.920	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :

Et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 241.047,75 EUR.

Le compte de résultat (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :)

A défaut des critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

2. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants sont portés à l'actif :

Frais de restructurations :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisation incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0 EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs à l'exclusion de ceux détenus en location-financement

1. Frais d'établissement

2. Immobilisations incorporelles

3. Bâtiments industriels, administratifs, ou commerciaux : METHODE : L ; BASE : NR ; MIN % : 10 ; MAX % : 10

4. Installations, machines et outillage : METHODE : L ; BASE : NR ; MIN % : 20 ; MAX % : 20

5. Matériel de bureau et mobilier : METHODE : L ; BASE : NR ; MIN % : 33 ; MAX % : 33

7. Autres immobilisations corporelles :

N°	BE 0402.324.920		A 6.8
----	-----------------	--	-------

Actifs Détenus en location-financement

3. Bâtiments industriels, administratifs, ou commerciaux

4. Installations, machines et outillage

5. Matériel roulant

6. Matériel de bureau et mobilier

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : ... EUR

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ... EUR

Immobilisations financières :

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du pris moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : INDIVIDUALISATION DU PRIX DE CHAQUE ELEMENT

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur du marché du total des stocks dépasse d'environ ... % leur valeur comptable. (ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important)

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient)

Dettes :

Le passif (ne comporte pas) de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible. Dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, les dettes et engagements libellés en devise sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de convention de location-financement qui n'ont été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux location-financements des biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ... EUR.

N°	BE 0402.324.920	A 12
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

14904 200

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	4	1	4,1	ETP	4,9	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.591	135	6.726	T	7.443	T
Frais de personnel	102	214.689	5.367	220.056	T	244.469	T

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	4	1	4,1	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	4	1	4,1	
Contrat à durée déterminée	111				
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	3		3	
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201	3		3	
de niveau supérieur non universitaire	1202				
de niveau universitaire	1203				
Femmes	121	1	1	1,1	
de niveau primaire	1210		1	0,1	
de niveau secondaire	1211	1		1	
de niveau supérieur non universitaire	1212				
de niveau universitaire	1213				
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	2		2	
Ouvriers	132	2	1	2,1	
Autres	133				

N°	BE 0402.324.920	A 12
----	-----------------	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305	1		1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	